



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-538

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021, a adopté le règlement numéro 21-538, portant le titre de :

RÈGLEMENT 21-538 CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 24^e jour du mois de septembre 2021.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante de la Ville de Chapais